

Comment réaliser le bilan d'une action PLIE ?

Le bilan d'une action se décompose en 3 parties :

- ✓ Un bilan global d'action
- ✓ Des bilans individuels
- ✓ Un bilan financier

1 - Méthodologie pour le bilan global

Le bilan global doit répondre à 3 questions :

- Quels sont les objectifs de l'action ?

Si vous souhaitez décrire les buts de l'action, faites deux paragraphes, un détaillé et un résumé en 10 lignes maximum.

- Quel en est le contenu ?

Détailler le déroulement de l'action, le calendrier, la durée, le suivi des participants, les modalités de suivi de l'opération, le partenariat mobilisé etc.

Si vous souhaitez retracer le contenu de l'action, faites deux paragraphes, un détaillé et un résumé en une page maximum.

Vous pouvez agrémenter ce bilan par une ou plusieurs photos.

- Quels en sont les résultats ?

C'est le point le plus important du bilan, il va permettre de montrer en quoi l'action a eu un impact positif. Il sera nécessaire de détailler :

- ✓ Le nombre de personnes touchées par l'action
- ✓ Le nombre de personnes ayant eu un emploi durable, un emploi temporaire ou une formation suite à l'action
- ✓ Le nombre de personnes dont le comportement a évolué de façon positive au cours de l'action
Le nombre de personnes pour lesquelles l'action a permis une suite de parcours
- ✓ La plus-value de l'action pour le groupe

- ✓ Il est aussi essentiel de préciser les écarts éventuels avec les objectifs fixés par la convention et de développer les raisons de cette sous-réalisation. Indiquer l'incidence de toute sous-réalisation sur la mobilisation des moyens humains et matériels prévus; si ces moyens n'ont pas été réduits en proportion, justifier leur maintien total ou partiel, en considération des composantes du projet et de ses modalités d'exécution.

2 - Méthodologie pour les bilans individuels :

Les bilans individuels sont nécessaires aux référents pour qu'ils puissent continuer de manière pertinente l'accompagnement professionnel. Bien évidemment, les bilans seront sensiblement différents d'une action à une autre. Néanmoins, ils doivent comprendre les éléments suivants :

- Les actions / démarches proposées
- Les actions / démarches réalisées
- L'assiduité
- Le comportement
- Le point sur l'évolution de la personne : projet professionnel ...
- Le CV s'il a été modifié

3 - Méthodologie pour les bilans financiers :

Vous préciserez le volume horaire de l'action et le reporterez au cout indiqué dans l'annexe 2 de la convention ou de l'avenant à la convention.

Si vous avez des questions sur les bilans financiers, merci de vous rapprocher de :

- Monique LABRO, responsable administrative et financière au 03-86-42-00-58 ou par mail mlabro@mdeauxerrois.com